

## RÉPONSE – M 267 B – 23.11

### Réponse du Conseil administratif à la motion M 267 A – 23.07

déposée par Mesdames Vida AHMARI, Sylviane COVER et Ana ROCH, Messieurs Nicolas AUBERT, Serge BURNIER, Thierry CERUTTI, José Manuel GOMES DE ALMEIDA, Howard NOBS, Daniel NOËL, Michel RENAUD et Christophe RUSSI, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

### **INCENDIES CRIMINELS : ASSURONS ENFIN LA SÉCURITÉ DE NOS CONCITOYENS**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Vous trouverez ci-après les invites de la motion susmentionnée, votées par votre Conseil lors de sa séance extraordinaire du 20 juillet dernier, de même que les réponses que nous y avons apportées :

**1 à soutenir toutes les familles et les proches des victimes autant que possible dans ces moments dramatiques**

Le soussigné a assisté aux obsèques afin de présenter ses condoléances et se mettre à disposition de la famille.

**2 à poursuivre le renforcement de la présence de la police municipale sur le terrain**

Lors de la réorganisation des services de la Police municipale et de l'Espace public, il a été décidé de retirer une importante partie administrative des tâches des agent-e-s de police municipale (APM), notamment les autorisations liées au domaine public et aux manifestations. Par ailleurs, la révision du cahier des charges de l'îlotier vert a également permis de soulager le traitement des dénonciations liées à la gestion des déchets et encombrants qui étaient de la compétence unique des APM.

Par ailleurs, la Police municipale a réarticulé son dispositif opérationnel pour le rendre plus efficient et engager les ressources aux heures dites « pleines », soit celles pendant lesquelles la population sollicite le plus une patrouille de police.

Finalement, un-e collaborateur-trice supplémentaire rejoindra les rangs de la Police municipale, sous réserve de l'acceptation du budget 2024 par votre Conseil.

**3 à demander au Conseil d'État, dans le cadre de sa collaboration avec la Ville de Vernier, de renforcer la présence de la police cantonale sur le terrain**

Les Polices municipale et cantonale travaillent en étroite collaboration et coordonnent leurs actions respectives, grâce au contrat local de sécurité, notamment durant toute l'année. Dans ce cadre, en réaction aux incendies, un dispositif particulier a été mis en place pour augmenter les patrouilles pédestres, mixtes lorsque cela s'avérait possible, dans les quartiers du Lignon et de Vernier-village. Concrètement, une planification commune a été faite afin de couvrir un maximum de tranches horaires différentes.

De manière générale, la Police cantonale renforce son action de terrain sur demande de la Police municipale et vice-versa, lorsque les événements le justifient. L'objectif étant d'avoir une présence coordonnée et efficiente.

**4 à inciter les autorités compétentes (État, propriétaires, etc.) à renforcer les mesures concrètes, notamment constructives, concernant la prévention incendie, et à informer sur ces mesures et les gestes à suivre en cas de sinistre**

Comme annoncé lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 20 juillet 2023, et répété à la séance publique de l'Association des locataires du Lignon sur la sécurité du 28 août 2023, le Groupement SIS (GSIS) travaille avec sa cellule média à l'élaboration d'une bande dessinée.

De plus, le Conseil administratif est intervenu à de multiples reprises auprès du Comité central du Lignon, et même directement auprès des différentes régies et propriétaires, pour les enjoindre de prendre des mesures qui, même si elles n'étaient pas obligatoires, pouvaient diminuer le risque. Beaucoup de travail a été fait, souvent en étroite collaboration avec les propriétaires et la Commune. Il sied de préciser que les propriétaires ont, par exemple, fermé l'accès des 84 allées, les locaux à ordures, et continuent de travailler à la sécurisation des bâtiments.

**5 à poursuivre le dialogue avec la population, en particulier avec le projet « Table de la sécurité » au Lignon en envisageant son extension aux autres quartiers de la Ville de Vernier**

Un-e policier-ère municipal-e sera spécialement formé-e et dévolu-e dès le mois d'octobre 2023 au développement des tables de la sécurité au Lignon et à Vernier, avec l'appui de l'Institut suisse de sécurité urbaine, qui est doté d'un réseau de professionnels hautement qualifiés qui apporteront leurs expertises.

La motion M 267 A – 23.07 est ainsi close.

Martin STAUB  
Conseiller administratif

Vernier, le 6 novembre 2023

